L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, no 92 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 4 AVRIL 1880.

La crevasse de Westwego.

Le colonel Hardee a adressé hier au Gouverneur la lettre suivante.

Bureau de l'ingénieur d'Etat, Nlle-Orléans, 3 avril 1880. 11 heures A. M.

Hon. L. A. Wiltz, gouverneur :

Je viens de revenir de la crevasse et j'y ai trouvé tout marchant favorablement. Il y a eu quelques délais pour la mise en train du travail pour entonner les pieux, mais les hommes sont maintenant à la besogne et avant mon départ le travail était commencé et sera continué sans interruption nuit et jour jusqu'à ce que la brèche soit bouchée.

Les travaux qui ont été faits hier (pendant le délai pour commencer l'enfoncage des pieux) produisent de bons résultats car il n'y a pas de changement dans la largeur de la brèche. Les extrémités sont garanties par de lourds prélards maintenus par des chaines de fer et cet arrangement a pleinement réussi. Si nous pouvons maintenir cette situation et si nous n'avons pas d'orage, nous avons le plus grand espoir de fermer la crevasse lundi ou mardi. Très respectueusement,

THOMAS S. HARDEE.

Nous souhaitons que le colonel Hardee ne se trompe pas dans ses calculs, mais les informations que nous avons reçues de la crevasse et qui vont jusqu'à cinq heures du soir hier, sont loin de confirmer les assurances qu'il donne. Tous ceux qui ont visité l'endroit disent que l'on a mis beaucoup de délais inutiles pour commencer les travaux et que ces travaux ont été faits avec hésitation et sans plan bien arrêté.

L'état du fleuve était tel depuis plusieurs semaines que la plus simple prudence prescrivait de prendre des précautions pour pouvoir envoyer sur l'heure les hommes, les instruments et les matériaux nécessaires à la fermeture immédiate de toute crevasse signalée. Or, d'après ce qui nous est rapporté, on n'était prêt pour rien. Les 50 ou 75 hommes qui travaillaient hier après-midi, se plaignaient de n'avoir rien à manger. Nous aimons à penser que les plaintes sont exagérées et, d'un autre côté, l'ingénieur n'est pas responsable du manque d'argent. Mais il y a eu, à en croire les rapports qui arrivent de la crevasse, absence de prévision et manque d'expérience de la part des personnes employées aux travaux.

Nous avons la confiance que le colonel Hardee saura se justifier en ce qui le concerne, mais, comme d'autres crevasses peuvent survenir, il est bon que le gouverneur soit tenu au courant des plaintes qui viennent de se produire, afin que, de concert avec Piogéneur, il puisse aviser aux précautions à prendre et se procurer à l'avance les ressources nécessaires.

Un amigarde de vaste proportions.—Il y a bien peu de gens qui ne connaissent l'établissement de M. Léon Godchaux réunit pour toutes les saisons de l'année tous les articles d'habillement que la mode peut imaginer et populariser dans un grande ville comme la Nouvelle-Orléans et dans une rue aussi brillante que la rue du Canal. Tous les matins, en passant devant cet immense établissement il habite qui fait toilette dans l'espoir de se montrer au Champ de Mars. Que préfères-tu ! C'est ce qu'il ne peut se décider à dire, car il n'a pas plus tôt jeté son dévolu sur un pantalon ou un habit à la mode qu'il en aperçoit à l'instant même un autre qui l'emporte encore sur le premier par la coupe, la couleur ou la finesse du drap. Nous en disons autant des habits et des gilets. Tout cela, dans l'établissement Godchaux, est fort beau et du meilleur goût possible. Absolument rien n'est un ne peut mieux soignée, car la couture répond à tout les besoins de l'étoffe et dure autant qu'elle.

Quant à la femme, elle y est supérieure, attendu que M. Godchaux a enragé le service des coupeurs les plus habiles des Etats Unis. Nous ne nous remarquer à nos lecteurs que le stock dont nous leur parlons contient des articles pour hommes, jeunes gens, petits garçons et enfants et qu'il offre une des plus riches variétés de vêtements qu'on ait jamais vues.

Mais l'établissement de la maison Godchaux n'se borne pas à cet unique département tout vaste qu'il puisse être ; il s'en est adjoint un autre qui a déjà pris de grande proportions et qui concerne le linge fait de chemises. Tout ce qui a trait au genre le plus fin, se distinguent par la qualité et la forme. Quand au prix, ils sont comme tout le reste bien, très divers et égaux à la qualité des matières, mais ils sont toujours modérés et répondent toujours à ce système de bon marché honnête et consciencieux d'habile auquel la maison Godchaux doit son vaste développement et sa grande popularité.

Législature de la Louisiane.

Séance de samedi, 3 avril 1880.

SÉNAT.

MM. Marston, Cunningham et Aby ont déclaré qu'ils n'étaient pas dans la salle des Représentants dans le but de faire adopter la loi des loteriers ou une loi quelconque.

Le président a fait observer que M. Cunningham s'y était rendu à sa demande, pour affaires du Sénat.

M. Watson a présenté une résolution qui invite les membres de la Chambre à se présenter dans la salle du Sénat n'importe quand. Elle a été adoptée à l'unanimité des voix.

M. Watkins, au nom du comité judiciaire, a recommandé l'adoption du bill de la Chambre relatif à l'emploi d'avocats dans certaines cas ; l'adoption (avec amendements) du bill de la Chambre au sujet de l'échange et de l'échange de bons consolidés ; l'adoption d'un substitut au bill du Sénat relatif aux administrateurs, exécuteurs, curateurs, &c.

M. Robertson, au nom du comité de finances, a fait un rapport favorable sur le bill du Sénat au sujet du paiement des juges des paroisses pour 1879.—l'adoption du bill pourvoyant au transfert des archives de l'Etat à Baton-Rouge.

—Les bills suivants ont été présentés :

Par M. Luckett—un bill pour remplacer les archives de la paroisse Rapides, détruites, par un incendie, en 1864.

Par M. Harris—un bill amendant la section 952 du Revised Statutes, relative aux travaux faites pour les champs de riz.

—M. Boffinglot a présenté une résolution au sujet du paiement de ce qui est dû aux ordonnateurs du Louisiana State University. Elle a été adoptée par un vote de 18 contre 7.

La résolution du Sénat relative à la rivière Manchac, a passé à la troisième lecture.

Le bill du Sénat réorganisant le service médical de l'hôpital de Charité de la Nlle-Orléans, a été adopté.

Le bill du Sénat protégeant les porteurs de bons valides et en ordonnant le paiement dans l'ordre qu'ils seront présentés, a été adopté.

Le bill du Sénat créant un juge de paix et un constable additionnels pour le huitième ward de la paroisse Avoyelles, a été adopté.

Le bill du Sénat créant un juge de paix et un constable additionnels pour le premier ward de la paroisse Concordia, a été adopté.

Le bill du Sénat accordant le droit de passage à travers toutes les terres de l'Etat à une corporation quelconque organisée en vertu des lois de l'Etat pour creuser des canaux sur ces terres, a été adopté.

Le bill du Sénat au sujet des travaux à exécuter sur les voies publiques, et le bill du Sénat au sujet de l'inscription des homesteads et des exemptions ont été adoptés.

Le bill de la Chambre relatif aux hypothèques de la Banque des Citoyens, a passé à la troisième lecture

Le bill de la Chambre déclarant qu'il ne devra pas être assessé une taxe de plus de dix mille pour l'année 1880, excepté dans les cas indiqués dans d'autres articles de la Constitution, a été adopté.

Le bill de la Chambre faisant une allocation pour ce qui est dû à l'agent fiscal, a été adopté.

Le Sénat, après une séance à huis clos, s'est ajourné à demain—lundi—à midi.

Le comité de finances se réunira lundi matin, à 10 heures : le comité d'agriculture et du commerce mardi matin, à la même heure.

CHAMBRE.

Présidence de M. Ogden.

M. Heidenheim demande que l'allocation de Forstall Ogden et la réponse du gén. Grant, soient insérées dans le journal de la jour. La motion est adoptée.

M. Billis présente un bill de secours pour les héritiers de personnes dont les biens peuvent avoir été confisqués par le gouvernement des Etats-Unis. Le bill porte que les taxes soient remises à ces héritiers.

M. Devereux demande que la Chambre, pendant tout le temps des comptes, s'ajourne à 3 heures pour permettre à ces membres d'y assister.

L'ajournement décidé que la législature soit consacrée pour le huitième des quinzaines de la campagne.

Passés dernièrement.

Un bill pour amender les sections 7 et 8 de la loi 33 de 1879, intitulée : loi pour rappeler la loi No. 5 de la session extraordinaire de 1878.

Pour ordonner un nouveau d'ingénieur d'Etat ; pour définir leurs pouvoirs et leurs devoirs ; pour lever une taxe d'un mill pour levée et pour objets d'améliorations publiques ; pour divise l'Etat en districts de levée ; pour nommer des commissaires de bureaux de levée et pour définir leurs devoirs et leurs pouvoirs ; pour autoriser une taxe de district de levée, ne dépassant pas 5 mills sur les biens fonciers et les propriétés taxables ; pour investir les jurés de police d'Etat du contrôle des levées et des travaux publics accomplis et pour imposer certaines devoirs au Gouverneur de l'Etat.

Par M. Henry, le bill 333, pour accorder des privilèges de franchises à la Constitution.

Résolution portant que certains officiers de la Chambre occupèrent leurs places dix jours encore après la session afin qu'ils finissent les affaires qui concernent leurs départements respectifs.

Par M. Lancaster, une résolution jointe invitant nos représentants au Congrès à demander une allocation de $35,000 pour l'amélioration du bayou Chicot.

Le bill de district de Levée passe finalement par 80 voix contre 1.

Le bill pour l'inspection de la farine passe finalement par 64 contre 7.

Le bill des émoluments des greffiers de cour et des shérifs d'Orléans passe finalement par 74 contre 1.

Le bill de la charte de ville, revient, du Sénat avec de nombreux amendements. Après une longue discussion, les amendements sont adoptés par 56 contre 21.

Le bill 237 pour créer une justice de paix additionnelle et un constable dans la paroisse de Natchitoches sur Rigolet Bondian passe finalement.

Le bill 300 de la Chambre pour la remise du payment des taxes en cas d'inondation, de soufragration générale de destruction générale de récoltes, ou d'autres calamités publiques est envoyé à la copie et passe à la troisième lecture.

Le bill 104 relatif à l'enregistrement des votants, à l'arrogateur, à son salaire, à la leave des régistres, aux devoirs de certains officiers, aux pénalités pour violations de cette loi et à la nomination de compilateurs spéciaux est pris en considération et pendant que la lecture du bill est faite par le secrétaire, la Chambre s'ajourne à lundi à 11 heures.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 4 avril.—Température—Temps clair au particulièrement couvert, venté du sud-ouest au nord-ouest, température stationnaire ou plus basse, baisse du baromètre.

Température du 3 avril 1880.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	67	19
Midi	74	23
3 P. M.	74	23
6 P. M.	76	24

Matières météorologiques.

Samedi, 3 avril. 2 h. 56 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les différentes :

Augusta, Géo	68	Louisville, Ky	78
Atlanta	72	Memphis, Tenn	77
Charleston, Tex	88	Mobile, Ala	79
Cairo, Ill	75	Montgomery, Ala	83
Chattanooga, Tenn	75	Nashville, Tenn	81
Cincinnati, O	70	New Orleans, La	80
Davenport, Iowa	66	Omaha, Neb	48
Dubuque, Iowa	67	Pittsburgh, Pa	77
Galveston, Texas	78	Savannah, Géo	73
Indianola	81	Shreveport, La	84
Keokuk, Iowa	72	St. Louis, Mo	144
Key West, Fla	80	St Paul, Minn	47
La Crosse, Wi	49	Vicksburg, Miss	82
Leavenworth, Kan	47	Yankton, D. T	—

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (sans la plus haute).

Augusta, Géo	8.04	Nashville, Tenn	10.00
Cairo, Ill	35.07	New Orleans*	1.97
Cincinnati, O	25.05	Omaha, Neb	6.00
Davenport, Iowa	4.09	Pittsburgh, Pa	5.10
Keokuk, Iowa	5.10	Shreveport, La	28.00
La Crosse, Wis	5.08	St Louis, Mo	13.09
Leavenworth, K	6.06	St Paul, Minn	—
Louisville, Ky	10.10	Vicksburg, Miss	43.00
Memphis, Tenn	33.02	Yankton	—

*Au-dessous du niveau des hautes eaux de 1874.

GEORGE H. BOEH,
Sergeant Signal Corps, U. S. A.

Mariages, naissances et décès inscrits au bureau de santé :

MARIAGE.—H. R. L. Ehrensing à Mlle A. H. Silvanus.

NAISSANCES.—Mme Julius Martin, une fille, Mme Louis G. Bachemin, une fille

J. O. Vimot, une fille.
H. B. Thompson, un garçon.
W. S. Wilson, une fille.
J. S. Longley, une fille
Raoul Jumonville, une fille.
Diego Sans, une fille.
Jean Sanno, une fille.
Wm. A. Norton, un garçon.
Christian Rieker, un garçon.
W. H. Richards, une fille.
Charles Keys, un garçon.
Wm. Gaskey, une fille.
Oscar M. Pecha, un garçon.

DÉCÈS — Robert Davidson, 76 ans, natif d'Ecosse. 288 rue Ste Marie.

Mme Pierre Pestinger, 29 ans, natif de la Louisiane, 487 rue Bienville.

Nancy Bouny, 2 mois native de la Louisiane, 19 rue St Louis.

Louis A. Santon, 48 ans, natif de la Louisiane, coin Marais et Ursulines.

Isaac Henry, c. 2 mois, natif de la Louisiane, coin Peters et St Joseph.

Mme J. Fisher, 21 ans native de la Louisiane, coin St Claude et Quartier.

Joseph Seary, 5 ans, natif de la Louisiane, 280 rue St-Joseph.

Clara Perkins, 20 mois, native de la Louisiane, 154 rue Orléans.

Anthony Willis, c. 60 ans, natif du Tennessee, rue d'enfants, pauvre Liberté.

Mary Ann Hogan, 2 semaines, native de la Louisiane. 265 rue Girod.

John McGinty, 40 ans, natif d'Irlande, coin Delta et Julia.

Louis Martinez, 2 ans, natif de la Louisiane, 92a Delta Williams, c.

Thomas Gervan, 24 ans, natif de cette ville, rue des Champs Elysées, près Royale.

Mme J. Cerra, 28 ans, native de France, 70 rue St-Louis.

Mme J. S. Montreuil, 50 ans, native de cette ville, 59 rue Columbus.

Geo E. Herbert, 5 semaines, natif de cette ville, 452 rue Chippewa.

Mme Wm Cowan, c. 35 ans, native de la Louisiane, coin Camp et Berlin.

Courses du printemps.

Les courses d'hier ont capivé l'attention des spectateurs, qui étaient forts nombreux. Ceux qui y ont assisté peuvent seuls avoir une idée de l'animation qui régnait sur le terrain.

Il y a eu trois courses. La première était d'un mille et huart pour chevaux de tous âges. Prix $250.

La deuxième pour chevaux de tous âges—un mille en partie liée—bourse de $300.

La troisième était de deux milles, pour chevaux de quatre ans ; prix $400.

Pour la première course, les entrées suivantes avaient été faites : Mary Walton, Mollie Hart, Kingsland, Kirk et Le Roi. Au départ, Kirk était en tête, Mollie Hart le suivait de près, Mary Walton en troisième lieu et Le Roi formait l'arrière-garde. Arrivée aux trois quarts du parcours, les positions ont changé, Mary Walton devançant le premier cheval, Le Roi second, Mollie Hart troisième, Kirk quatrième et Kingsland cinquième, cette position a été maintenue jusqu'à la fin.

Temps : 2 minutes 22 secondes.

Pour la deuxième course, les entrées suivantes avaient été faites : Mary Anderson, Typhoon, Docility et Short Line.

Après avoir trois fois essayé de partir, les chevaux se sont enfin décidés. Mary Anderson a pris le devant, Short Line est venu en second lieu, Typhoon le suivait de près et Docility tenait la dernier. Arrivés au demi mille, Mary Anderson avait toujours une avance qu'elle a conservée jusqu'à la fin.

Temps : 1.52.

Pour la seconde manche, entre les mêmes chevaux, Docility est parti le premier, Typhoon le deuxième, Short Line, troisième, et Mary Anderson, le quatrième. Mais au bout d'un demi mille, Mary Anderson ne voulant pas se reposer sur ses lauriers, s'est réveillée et a facilement passé la course.—Temps : 1.52½.

Pour la troisième course, les entrées suivantes avaient été faites : Sam. Ecker, Bucktie, Maggie May et Gabriel. Cette course a été la plus attrayante, celle qui a paru le plus intéresser le public. La distance cette fois était de deux milles. Les chevaux sont partis ensemble ; et la course a été gagnée par Bucktie. Temps 3.52 1/2.

Sommaire.

Nouveau Jockey Club de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 3 avril 1880.

PREMIÈRE COURSE.—Chevaux de tout âge, prix $250, un mill et quart.

MM. Bastien et Weis mettent en lice Mary Walton, père John Morgan, mère Ella Cheatham, quatre ans. 1

MM. Bastien et Weis mettent en lice Le Roi, père Gilroy, mère Zingara, cinq ans. 2

M. Mike Walsh met en lice Mollie Hart, père Harry Scotland, mère Benada, quatre ans. 3

Le Capt. Wm. Cassrill met en lice, Kirk, père Imp. Buckden, mère Cricket, trois ans. 4

M. James Regan met en lice Kingsland, père Glengary, mère Bid Cheatham, cinq ans 5

Temps : 2:22.

DEUXIÈME COURSE.—Chevaux de tout âge. Bourse $300. Un mille en parties liées.

M. M. Caldwell & Cree mettent en lice Mary Anderson, père Ventilator, mère Queen of Scots, trois ans. 1 1

M. Mike Walsh met en lice Short Line, mère Lexington, mère Imp. Invermay. 2 3

M. Wm. Lakeland met en lice, Typhoon, père Lexington, mère Typhoon. 3 2

M. D. Hughes met en lice Docility, père Hunters Lexington, mère Carrie Cosby 4 Dis

Temps 1.52—1.52.

TROISIÈME COURSE.—Prix Walker, pour chevaux de quatre ans ; $50 d'entrée payé avec $400 ajoutés par M. J. A. Walker ; $300 au premier, $100 au second, la troisième retirant son entrée ; deux milles.

MM. Ostorff et Kelsoual mettent en lice, Bucktie, père Bushiden, mère Tidal. 1

MM. Brion et Gurney & Gaudin en lice Sam Ecker, père Harry D'Offin, mère Mary. 2

MM. Rochester et Pickett mettent en lice Maggie M y, père Aaltroad, mère York 3

M. Jos E. Bibb, part en lice Gabriel, père Ulsan, mère Minnie. 4

Temps : 3.52½.

Décisions de la cour suprême de la Louisiane.

—Lorsqu'un séquestre est exigé à cause de l'insuffisance du cautionnement, la cour suprême n'a pas le pouvoir d'ordonner qu'un nouveau cautionnement suffisant soit pris.

—Une donation d'une pièce de terre dont le donateur se réserve une partie, est un contrat onéreux qui ne saurait être attaqué collatéralement. Un créancier du donateur, n'ayant ni un privilège ni une hypothèque quant au poste de son débiteur, ne peut faire annuler l'acte qu'en ayant recours à l'action révocatoire—cette allégation et preuve de l'insolvabilité de son débiteur—et cette action est arrêtée par la prescription d'un an, de la date de l'acte.

—Une demande de restitution de dot, quel que soit le montant de celle-ci, est du ressort d'une cour de paroisse lorsqu'elle est faite en opposition au compte d'un administrateur.

—Une somme dûe par un enfant à son père ou à sa mère, représentée par un billet de l'enfant, et qui n'a pas été payée à la mort du père ou de la mère, doit être considérée comme une avance à recouvrer au règlement de la succession, et l'obligation du recouvrement n'est pas affectée par la faillite ou la déshérance du débiteur.

—Lorsque l'administrateur d'une succession est également un héritier auquel des avances ont été faites par le défunt, en pour, ses émoluments d'administrateur sont toutes les réclamations qu'il peut avoir contre la succession doivent être appliqués au paiement des avances qui lui ont été faites.

—Lorsqu'en opposition au compte d'un administrateur, il est établi que ce dernier n'a pas recouvré certaines sommes dûes à la succession et qu'il aurait pu recouvrer s'il avait été diligent, il faut qu'elles soient portées à son compte et mis dans l'actif à distribuer.

—Lorsqu'une personne intente un procès en sa qualité de représentant d'un défunt dont la mort est niée, il faut que la mort soit prouvée d'une manière positive. Si le défunt était absent, il faut établir que 100 ans se sont écoulés depuis sa naissance, ou qu'il a été exposé à des dangers qui justifiant une présomption de mort.

—Quand un tiers s'oppose à l'exécution d'un ordre de saisie en se fondant sur ce que la propriété saisie lui appartient, la valeur de la propriété, et non le montant ou la matrice l'ordre, doit décider si le décret autorise un appel.

—Le partage des comptes d'intérêts des bons consolidés en des bons émis sous l'empire de la loi 47 de 1869, a droit à un jugement contre la ville pour le montant des coupons échus, mais il n'a pas droit à un privilège sur des fonds que la municipalité a perçus et dont la loi exige l'application au paiement de ces coupons.

—Il n'y a pas de loi qui oblige les jurés de police de maintenir des voies publiques tout le long des cours d'eau navigables.

La demande d'habeas corpus en faveur des insurgés noirs de St-Jean-Baptiste. Décision du juge Whittaker.—

L'honorable Whittaker, juge de la cour criminelle supérieure, a rendu, hier matin, la décision suivante :

"Les demandeurs disent qu'ils sont illégalement emprisonnés. Il appert qu'en raison de troubles dans la paroisse St-Jean-Baptiste, la peur de poursuites les a mis sous la garde du shérif des cours criminelles de la paroisse d'Orléans. Une copie de l'ordre de transfert a été présentée au tribunal.

Le shérif n'a produit ni *mittimus* ni copie de mittimus, mais le fait de l'emprisonnement sous une accusation capitale a été signalé à la cour. Tout ce que la cour pourrait faire serait de mettre les Angevin en liberté, et elle ne pourrait le légitimement si elle n'était convaincue qu'il y a des raisons de croire que les inculpés ont été légalement emprisonnés sous une accusation capitale.

Il n'est pas du devoir de la cour de priver la justice de l'occasion de poursuivre les inculpés sous une accusation qui prive que celle qui a été portée contre eux.

Il est du devoir de la cour de donner à l'Etat le temps de prouver que les inculpés ont été légalement emprisonnés.

La cour croit qu'il y a des raisons de renvoyer la question à la cour de district.

Les inculpés resteront donc en prison jusqu'à ce que la cour du quatrième district judiciaire se soit prononcée à leur égard.

Remerciements.

—Nous avons reçu, hier soir l'ordre suivant :

Etat de la Louisiane.
Bureau de l'adjudant-général.
Nlle-Orléans, 3 avril 1880.

Ordres généraux, No 16.

Le quartier général ayant été officiellement informé du zèle et de la belle conduite des détachements des bataillons Crescent City et Washington Artillery, sous le commandement du capitaine FRANK MCELROY, dans l'accomplissement des devoirs que leur avaient imposés les ordres spéciaux, en date du 2 avril, du bureau de l'adjudant-général de l'Etat de la Louisiane, le commandant en chef profite de la fin des services rapids pour féliciter le capitaine McELROY, ses officiers et ses hommes de la promptitude qu'ils ont montrée à obéir aux ordres.

Son Excellence remercie les habitants de la Paroisse St-Jean-Baptiste de l'appui moral qu'ils ont donné aux troupes et des égards qu'ils ont eus pour elles.

Le major-général W. J. BEHAN, commandant en premier division de la garde nationale de la Louisiane, est chargé de la promulgation du présent ordre qui sera lu à la première parade.

Par ordre du commandant en chef,
G. T. BEAUREGARD,
Adjudant-général.

Anniversaire. — La Société de bienfaisance Pike célébrera son quatrième anniversaire par une grande réception à la Salle de l'Exposition le samedi soir, 10 avril.

Canotage.—

La course en canots entre Plaisted et Sullivan a été, on le sait, renvoyée à demain, lundi. La compagnie du chemin de fer de ville qui a organisé la joute a envoyé une invitation au général Grant et à sa suite. L'ex-président l'ayant acceptée, un train spécial sera mis à sa disposition demain à 2 heures et demie de l'après-midi.

Compagnie de Pompe St-Bernard No 1.—

Cette belle compagnie organise en ce moment un grand festival qui aura lieu dimanche prochain, 11 avril, à Oak Grove, à deux lieus au-dessus des abattoirs. On trouvera dans nos colonnes le programme de la fête. Le prix d'entrée est de 50 cts seulement. Les dames et les enfants seront admis gratuitement.

Cours de district.—

A la deuxième cour, la succession de Jacques Prestienne est ouverte.

A la cinquième cour, M. Thomas Hassam réclame à M. Christopher Dillon $365 78, reliquat dû pour matériaux fournis.

A la sixième cour, MM. Berwin et Nathan réclament à MM. B. Daniel et Cie. $1,987 39, montant dû pour marchandise livrée.

—Plusieurs laitiers, ayant été arrêtés pour ne s'être pas muni de la licence, le rapporteur de l'*Abeille* a eu, avec M. Isaacson, l'administrateur des finances, une entrevue à ce sujet. M. Isaacson dit que d'après l'ordonnance 6253, tout *peddler* doit payer la license ($5), qu'impose cette ordonnance. Le juge Voorhies ayant annoncé à l'administrateur, au nom de l'association, que celle-ci était disposée à payer la taxe, mais voudrait qu'il lui fût délivré, au lieu du papier habituel, qui peut se perdre, et en outre de la licence, un certificat que chaque laitier pourrait afficher sur sa charrette. M. Isaacson lui a répondu qu'il acquiescerait immédiatement à la demande de l'association.

Le juge a ajouté que la municipalité devrait dédommager ceux des laitiers qui, bien qu'ils aient payé la license, ont été arrêtés et ont vu emmener leurs charrettes aux épaves ; M. Isaacson lui a répondu qu'il consulterait l'administrateur du département de la police, mais a néanmoins promis qu'il serait fait droit à la réclamation des laitiers.

Cour du juge Mittemberger.

Octave Foy, accusé de détournement de différents articles de construction, a été envoyé devant la cour criminelle supérieure. Cautionnement de $500.

Mary Hanley, accusée d'ivrognerie et de bris de paix, a été condamnée à une amende de $5 ou à quinze jours de prison de paroisse.

Emile Marie Latour, F. Picholoz, Andrew Lassal, John Lester et autres, libertiers, ont été mis en liberté sur parole en attendant l'instruction. Ils sont poursuivis de vendre du lait sans s'être munis d'une licence.

Mme Mancester, accusée d'avoir enfreint l'ordonnance qui a trait à la vente de la crème à la glace, et de ne pas avoir pris la license qu'impose les clauses 75 et 79 de l'ordonnance 6253, a fourni un cautionnement en attendant l'instruction.

Cour du juge Sheehan.—

Mary Fraby, Annemarie Hoffman, Ellen Lockhan, Annie Kaminowski et Katie Kaminowski, accusées d'ivrognerie, ont été condamnées à une amende de $5 ou à dix jours de prison.

John Hinkey et Fred Carter, accusés de s'être battus et d'avoir troublé la paix ; P. J. Connolly, accusé d'insulter et d'outrager publiquement la même personne, ont été également à la même amende.

Columbia Institute.—

La fin de l'année scolaire au "Columbian Institute", No 128 rue de l'Esplanade, a été célébrée vendredi soir par une soirée pleine d'intérêt. Une société choisie remplissait les grands salons de l'établissement. Les jeunes filles sous le charmant patronage de leurs mères ont donné quelques heures de plaisir à diverses reprises en satisfaction par de sympathiques et chaleureux applaudissements. Les élèves se sont distinguées dans les exercices inscrits au programme — dialogues, compositions, musique, etc. Tout le monde a pu apprécier l'excellente méthode de la directrice, Mlle M. Fitzgerald, et le soin persévérant qu'elle met à développer les aptitudes particulières de chaque enfant.—Mlle Mary Douglass, désignée pour faire la distribution d'adieu, n'a pas été au-dessous de sa tâche ; dans les paroles douces qu'elle a prononcées on a pu reconnaître un talent précoce que Minerve aurora et développera. Elle a reçu la médaille d'or ainsi que trois de ses compagnes, Mlles Zoe Albert, Marie Flotte et Alice Young.

Mlle Fitzgerald s'applique à donner aux enfants qui lui sont confiées une instruction solide et variée : le succès qui a jusqu'à présent couronné ses efforts l'encouragera sans doute son institution aux familles de notre ville.

Ratifications.—

Le Sénat a ratifié les nominations suivantes, faites par le gouverneur :

Frédéric Deibel, notaire de la paroisse d'Orléans ;

John N. Ogden, notaire de la paroisse St-Landry ;

Alfred Voorhies, notaire de la paroisse St-Martin ;

Charles A. Pardis et Lustre Pitre, notaires de St-Landry ;

H. McKnight maire (en remplacement de S. B. Shackleford, démissionnaire) C. C. Nash et R. S. Cameron, aldermen de la ville de Colfax, paroisse Grant, en remplacement de A. A. Dean, qui s'habite plus la paroisse, et de W. S. Calhoun, qui n'a pas rempli les formalités voulues.

Paragraphes.—

A la demande de la Conférence de St. Vincent de Paul de la Cathédrale, et sur l'autorisation de Sa Grandeur Monseigneur le Coadjuteur Leray, le Rév. Père Lavigouroux, O. P., a bien voulu consentir à se faire entendre encore une fois, dans cette église, au profit des œuvres charitables de St-Vincent de Paul, aujourd'hui, dimanche, 4 avril, à sept heures du soir. Le sermon sera suivi de la bénédiction du Très Saint Sacrement. Le Très Rév. Père Rouxel, vicaire-général, a généreusement mis toute l'église à la disposition de la Conférence. Tous les paroissiens de la Cathédrale, dames et messieurs, les catholiques des autres paroisses en général, et spécialement les membres des Conférences de St-Vincent de Paul de la ville, sont cordialement invités à venir entendre l'éloquent orateur dominicain. Les bancs et les chaises seront libres, mais il en sera réservé spécialement pour les messieurs.

—A la cour criminelle supérieure, Frank Tiffany, déclaré coupable de port d'armes cachées, a été condamné à deux mois de prison de paroisse. Le juge prononcera, samedi prochain, la sentence de John H. Wilshendorff, déclaré coupable de détournement de fonds.

—En mars, il est entré dans notre port 98 navires étrangers, et il en a été expédié 126 ; il en est entré 35 de ports américains, et il en a été expédié 40. Les droits d'importation ce sont élevés à $160,980.16 contre $133,428.15 en 1879.

—La Philomathic Social Circle a élu M. A. D. Livaudais président, M. R. M. M. Foote vice-président, M. C. Grenewald secrétaire, M. J. Swoop trésorier, M. A. E. Burbank régisseur.

—Une des nos premières maisons de commerce—celle de MM. Schmidt & Ziegler—avait importée 600 caisses de sardines, en avait gardé 80 et expédié le reste pour différentes localités du Sud. Les 80 caisses restées à la cale ont été saisies comme marchandises étaient avariées. En procédé à un examen et on découvrit que les causes avaient perdu 85 pour cent de leur valeur. La maison réclama au collector ce qu'on lui avait payé de trop à la douane ; le collecteur, ne voulant pas prendre la responsabilité d'une décision, consulta le ministère des finances. Le ministre vient de donner gain de cause à la maison.

—Un pont de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Trémé a besoin de réparations.

—Le téléphone des cours des Etats-Unis a été transféré du greffe de la cour de circuit à celui de la cour de district.

—Le pont du canal de la rue Broad, entre les deux *tracts* des *cars* de la rue du Canal, est en très mauvais état.

—La City Railroad Company a mis à la disposition du général Grant et de sa suite un train spécial pour aller à l'extrémité du nouveau Canal, au Lac, où doit avoir lieu, demain, lundi, la grande course entre les deux célèbres canotiers —Plaisted et Sullivan. L'ex-président a accepté l'offre. Le Southern Yacht Club, par l'entremise du commodore Emile O'Brien, soffert les privilèges de son beau Club House au général et à ses compagnons durant leur séjour parmi nous. La présence de l'éminent invité au Club House donnera lieu à une collation digne de la circonstance.

—Il a été constaté, à la sous-trésorerie fédérale, depuis le dernier rapport, $17,610 82, dont $4,399 06 provenant du département du revenu intérieur, $1,346, en argent, et $625 14, en billets, provenant de la douane, $8700 du bureau de poste, $2,540 02 de différentes sources.

—A la sixième cour de district, l'injonction qui avait pour but d'arrêter la vente du Capitole—State House—est écartée.

—Le professeur Stutzer fera chanter de nouveau la troisième messe de Haydn, ce matin, à 10 heures, à l'Eglise des Pères Jésuites, rue Baronne.

—Le comité de Mobile a conclu des arrangements qui lui permettront de mettre un train spécial à la disposition du général Grant. Le train partira d'ici vendredi matin et sera de retour le soir même. Le général sera, ce matin, au maréchal-français, déjeuners cher Mme Eugène et passera la journée chez le général Buesy. — Les notables de la ville lui offriront un banquet, demain, à l'hôtel St-Charles, et les fonctionnaires de la douane lui en donneront un, le lendemain, chez Morgan. —Il partira, le même jour, pour les Attakas. Les hommes de couleur du Mississippi l'invitent à venir dans l'Etat.

—Hier, à midi, une délégation de loungshoremen nègres est venue demander au maire la permission de parader sur la levée ; le magistrat la leur a refusée en disant que n'importe qui pouvait parader dans les rues sans autorisation. Il a ajouté qu'il valait mieux pour les Africains cette démonstration était d'essayer d'intimider ceux qui travailleraient et occasionner ainsi une désorganisation dans le travail. Les visiteurs se sont retirés fort mécontents.

—Le Camelia Social Club donne son second pic-nic complimentaire le dimanche, 11 avril, au Lœper Park. Merci des invitations.

—Hier, à trois heures de l'après-midi, Mme Barr a été volée de son porte-monnaie contenant quatre piastres par deux nègres tandis qu'elle passait au coin des rues Ste-Marie et St-Charles. Une heure après, George Lee et Louis Washington ont été arrêtés et identifiés. Mme Barr comme étant ceux qui l'avaient volée.

Voyons imprimer ses barreux de l'association des abbonistes :

James Lawton à J. B. Collins, 2 terrains et emplacements, 92x115, rue Roger, entre Orléans et Claude. Public $4100

Nicholas Hemis à Mme Catherine Grady, 1 terrain et emplacements, 22x58, rue Delord, entre Tchoupitoulas et Magnolie. Mme Marx $650

Mme A. M. Baldwin et als. (vente du shérif) à Joseph Hernandez, 1 terrain et améliorations, emplacements, rue Grand, Wilkes et Gravier. $5,000

H. H. Richaud à J. H. Richaud, 1 terrain et améliorations, 24x100, rue Royan, entre Marigny et Urgahart. $30

Frank Prudhomme à H. F. Koch, 1 terrain et améliorations, 30x106, rue Bienvenue, entre Miro et Galvez. $1,100

Bartholomy Mecarty à Mme Vesley, 1 terrain et améliorations, 32x106, rue Ursulines, entre Miro et Galvez. Donation

Mme Mahlon Ritters vendant la santé aux ma ades.

—A la suite de la révocation de M. le général Vinoy comme grand-chancelier de la Légion d'honneur, trois membres du conseil de l'ordre ont donné leur démission. Ce sont : MM. le général d'Autemarre d'Erville, le vicomte vice-amiral de Chabannes et Boisvilliers.

Les trois honorables démissionnaires, qui ont voulu suivre la fortune du brave général Vinoy, viennent d'être remplacés par MM. le général de division Failly, grand-croix ; le vice-amiral Pothuau, grand-officier, et M. Delarbre, trésorier-général de la marine, conseiller d'Etat honoraire, commandeur de la Légion d'honneur.

—Le *Paris* annonce que le général des jésuites est arrivé à Paris, venant de Rome.

—L'arrestation du lieutenant feld-maréchal Rochacka a produit à Vienne une grande impression.

Le bruit court qu'il est accusé de haute trahison. Il aurait, dit-on, pendant qu'il était attaché au ministère de la guerre, vendu des secrets d'Etat à une puissance étrangère.

DEPÊCHES Télégraphiques

TRANSMISES À L'ABEILLE

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

FRANCE.

Entente de congrégations non autorisées et plan comme de résistance.

Paris, 3—Le Français affirme qu'il existe une parfaite entente entre les associations religieuses, l'Espagnol et les chefs du parti conservateur sur la question résistances aux décrets du gouvernement contre les congrégations non autorisées.

La Gazette de France annonce qu'une réunion générale des supérieurs des congrégations non autorisées aura lieu aujourd'hui pour prendre une résolution et adopter un plan commun d'action que devraient ratifier ensuite différents ordres.

M. Léon Say et l'ambassade de Londres.

Londres, 3—Le correspondant parisien du Manchester Guardian dit que le gouvernement français espère prochainement M. Léon Say à accepter le poste d'ambassadeur à Londres ; mais M. L. Say préfère être nommé simplement envoyé extraordinaire pour négocier le nouveau traité de commerce. Il remettrait en France après la concl